

Le 27 janvier 2009

Révision de l'ombudsman des Services français

Plainte déposée par l'Association du Falun Dafa Canada à propos de l'enquête intitulée « Malaise dans le Chinatown », diffusée le 30 octobre 2008 à la télévision de Radio-Canada

SOMMAIRE

Les plaignants estiment que le reportage « Malaise dans Chinatown » est erroné, manipulateur, propagandiste et a injustement déformé, rabaissé, vilipendé et discriminé la pratique spirituelle du Falun Gong.

Le reportage aurait été plus équilibré s'il avait contenu une entrevue des porte-parole du Falun Gong. Mais ceux-ci ont refusé d'accorder une entrevue à la caméra.

J'ai émis des réserves sur le choix de deux extraits d'entrevues et la formulation d'une question, mais en dehors de cela, le reportage est basé sur une recherche sérieuse, des constatations journalistiques sur le terrain, et des éléments d'analyse livrés par des experts reconnus.

Les plaintes ne sont pas fondées.

LES PLAINTES

Le 30 octobre 2008, l'émission *Enquête* diffusait un reportage intitulé « Malaise dans le Chinatown », un reportage qui portait sur la façon dont le Falun Gong est organisé à l'extérieur de la Chine et l'impact du mouvement sur les communautés chinoises, particulièrement celle de Montréal. Le Falun Gong est un mouvement religieux dont les adeptes sont persécutés par les autorités en Chine. Vous pouvez visionner ce reportage à l'adresse suivante :

<http://www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2008-2009/Reportage.asp?idDoc=67209>

Le bureau de l'ombudsman a reçu une vingtaine de plaintes à propos de cette émission. L'association représentant les membres du Falun Gong, l'Association du Falun Dafa du Canada, a soumis à l'ombudsman une plainte de 28 pages, signée par son président, M. Xun Li. En voici un bref extrait :

« (...) Leur émission a injustement déformé, rabaissé, vilipendé et discriminé la pratique spirituelle du Falun Gong qui subit actuellement une persécution brutale, reconnue internationalement, exercée par le régime communiste chinois. L'émission engendre artificiellement de la méfiance à l'égard du Falun Gong, sapant donc les efforts effectués par le Falun Gong pour informer les gens au sujet de la persécution barbare dont cette discipline est victime. (...) »

La plainte intégrale a été publiée sur le Web à l'adresse suivante :

<http://voiclesfaits.wordpress.com/category/crescent-chau-et-les-presses-chinoises/>

La direction de Radio-Canada a envoyé une réponse aux plaignants :

« (...) Le reportage ne nie pas que les membres du Falun Gong vivent en Chine éprouvent des difficultés sérieuses avec les autorités. Au contraire, il l'affirme même clairement (...). Il nous a semblé que les nombreuses poursuites judiciaires impliquant le Falun Gong au Canada, de même que les nombreux appels à la police au sujet des actions du Falun Gong à Montréal justifiaient pleinement qu'on s'intéresse au dossier et qu'on essaie de comprendre ce qui se passait. (...) »¹

¹ Vous pouvez lire la réponse intégrale à l'annexe II

Une des personnes interviewées dans le cadre de ce reportage, l'ex-député David Kilgour, a également porté plainte à mon bureau conjointement avec l'avocat David Matas. MM. Kilgour et Matas ont écrit un rapport sur les allégations de prélèvements d'organes faites par le Falun Gong :

« (...) Le reportage de l'émission *Enquête* intitulé « Malaise dans Chinatown » était, de plus d'une façon, inexact, manipulateur, propagandiste et malveillant. (...) »

La direction a défendu le reportage. Messieurs Kilgour et Matas se sont dit insatisfaits de ces explications. La plainte intégrale peut être lue à l'adresse Internet suivante :

<http://ahdu88.blogspot.com/2008/12/david-matas-letter-to-ombudsman-on-cbc.html>

LA RÉVISION

J'ai rencontré les journalistes, les deux porte-parole de l'Association Falun Dafa du Canada, Lucy Zhou et Michael Mahonen, visionné les portions non-diffusées des entrevues en cause, et lu plusieurs centaines de pages de documents pertinents fournis par les deux parties.

La situation en Chine

Les plaignants estiment que le reportage n'a « pas fourni de mise en contexte à la persécution du Falun Gong », et n'a fait « aucune tentative d'examiner les nombreuses formes de persécution dont est victime le Falun Gong ».

Voici la transcription de la présentation du reportage à l'antenne par l'animateur Alain Gravel :

« On a beaucoup entendu parler de la répression à l'égard des Tibétains, lors des Jeux olympiques de Pékin. Ils ne sont pas les seuls à être persécutés. Il y a aussi les membres du groupe religieux Falun Gong qui sont ciblés.

Ces adeptes sont de plus en plus visibles dans les communautés chinoises de l'extérieur. Le Chinatown de Montréal n'y échappe pas. Enquête sur le visage peu connu du Falun Gong, dont la présence dans nos villes crée un certain malaise. »

Environ la moitié de la présentation parle de répression des Tibétains et des membres du Falun Gong. En plus, presque au début du reportage, voici le passage qui fait référence au contexte historique et aux violations des droits des adeptes :

NARRATION : « On en connaît peu de choses. Fondé en Chine, il y a une quinzaine d'années, le Falun Gong promet la guérison du corps et de l'esprit. La pratique comprend des mouvements de style tai chi, de la méditation et l'exercice de trois vertus : la vérité, la compassion et la tolérance. En très peu de temps, ce mouvement religieux soutient avoir attiré des dizaines de millions d'adeptes chinois. »

ENTREVUE AVEC LOÏC TASSÉ, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS CHINOISES, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : « Ce mouvement chinois du Falun Gong s'est construit, s'est agrandi, à l'intérieur de la Chine sans que le gouvernement chinois ne le voit. C'est là le problème central, voyez-vous?. Le gouvernement chinois a l'habitude de contrôler toute association en Chine qui a un potentiel politique. »

NARRATION : « C'est donc avec stupeur que le gouvernement chinois découvre le 25 avril 1999 l'ampleur du mouvement. 10 000 pratiquants osent l'affronter. Ils encerclent, en silence, le siège du parti communiste à Pékin pour protester contre quelques arrestations d'adeptes. C'était 10 ans après les événements historiques de la Place Tiananmen. La réaction ne se fait pas attendre. Rapidement, l'État interdit la pratique du Falun Gong, qualifiant le mouvement de secte funeste et antisocial, une campagne d'éradication frappe les adeptes. Pékin émet aussi un mandat d'arrestation international contre Li Hongzhi, le leader qui vit en exil à New York. »

ENTREVUE AVEC LOÏC TASSÉ : « Le gouvernement chinois fait tout ce qu'il peut pour casser ce mouvement et pour l'éradiquer de la Chine. »

NARRATION : « Plusieurs adeptes fuient la Chine et s'établissent aux quatre coins du monde. Certains obtiennent le statut de réfugiés au Canada. »

Cette mise en contexte dure environ 1 minute 50 secondes. Elle est claire et présentée comme un fait indéniable :

« (...) Une campagne d'éradication frappe les adeptes. (...) Le gouvernement chinois fait tout ce qu'il peut pour casser ce mouvement et pour l'éradiquer de la Chine (...) »

Dans sa plainte, le Falun Gong donne beaucoup de chiffres supplémentaires sur l'ampleur des arrestations et des mauvais traitements. Le mouvement aurait

souhaité que ces informations se retrouvent dans le reportage. C'est compréhensible, mais ce n'est pas parce qu'elles n'y sont pas que le reportage est biaisé. La liberté de presse permet aux journalistes une grande latitude dans leurs choix éditoriaux à condition que les trois principes au cœur des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada soient respectés : l'exactitude, l'équité et l'intégrité².

La liberté de presse et l'intérêt public

Le Falun Gong aurait voulu que le reportage d'*Enquête* porte non pas sur les tactiques employées par le Falun Gong pour répliquer à la propagande chinoise, mais plutôt sur la persécution de ses adeptes en Chine. Toutefois, dans une société démocratique, ce ne sont pas les mouvements religieux, les groupes de pression et/ou les gouvernements qui décident de l'angle des reportages. Autrement, il n'y aurait plus de presse libre.

« La liberté de presse, écrite et électronique, constitue un des fondements de notre société. En fait, la liberté elle-même est inconcevable sans une libre circulation des idées, des opinions et de l'information. (...) »

(Normes et pratiques journalistique de Radio-Canada [NPJ], Préambule, 1)

La journaliste Solveig Miller et le réalisateur Léon Laflamme avaient le droit, en vertu de la liberté de presse, de s'intéresser aux moyens que le Falun Gong a développé pour répliquer à la répression en Chine. L'équipe a vérifié si le Falun Gong s'en tenait strictement aux faits, ou faisait lui aussi de la propagande, tout comme le régime chinois.

Il est extrêmement délicat de faire des reportages critiques sur des groupes qui défendent des victimes. Et il est certain qu'en critiquant les méthodes du Falun Gong, le reportage nuit à la crédibilité du mouvement. Les journalistes doivent être sensibles aux conséquences de leurs révélations. Toutefois, cela ne peut être le seul critère qui les anime. Quand la presse met au jour, par exemple, des méthodes comptables discutables dans des organismes de charité, cela peut nuire aux bonnes causes que ces organismes défendent, mais ce n'est pas une raison suffisante pour enterrer l'enquête.

² Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Dans le cas du Falun Gong, la situation est encore plus complexe. Quand des journalistes occidentaux jettent un œil critique sur un des principaux mouvements de contestation du régime de Pékin, cela sert le régime chinois qui fait tout pour discréditer ces groupes. Mais est-ce une raison suffisante pour se taire?

- Oui, écrivent David Kilgour et David Matas, car autrement, on donne de la légitimité au régime qui dissémine une « propagande haineuse » envers les victimes.
- Non, répond le premier directeur responsable de l'émission *Enquête*, Jean Pelletier : le Canada, dit-il, est une démocratie et les journalistes ne peuvent pas commencer à faire de « compromis idéologiques ». Radio-Canada, ajoute M. Pelletier, a fait des reportages critiques sur plusieurs aspects du régime chinois à la faveur des Olympiques de Pékin. Dans le cas du Falun Gong, l'enquête a démontré que le mouvement religieux exagérait certains aspects de la persécution. On doit aussi le dire, conclut le directeur, il en va de la crédibilité du regard que les journalistes occidentaux portent sur la Chine.

La liberté de la presse assure justement qu'aucun sujet n'est hors limite, à condition qu'il soit d'intérêt public.

L'équipe de production (Solveig Miller et Léon Laflamme) m'a expliqué sa démarche. En allant voir le spectacle de la célébration du nouvel an chinois, en janvier 2008, le réalisateur s'est rendu compte que certaines chorégraphies et chants étaient imprégnés d'un message politique pro-Falun Gong. Pourtant, rien n'indiquait dans le programme que ce spectacle était parrainé par le Falun Gong. J'ai feuilleté le programme du spectacle de 2008 et c'est exact. Dans ce programme, les messages de bonne année des politiciens canadiens, ne faisaient pas non plus référence au Falun Gong. Ce fut l'étincelle qui a donné naissance au sujet : pourquoi ne pas dire ouvertement qui organisait ce spectacle à saveur politique?

De son côté, Solveig Miller avait été frappée par les révélations contenues dans le documentaire *La persécution du Falun Gong (Beyond the Red Wall)*, diffusé à Radio-Canada, à propos du prélèvement allégué d'organes sur des milliers d'adeptes du Falun Gong.

Léon Laflamme dit avoir passé une dizaine de jours dans le quartier chinois de Montréal pour tenter d'en apprendre plus sur le Falun Gong et ses relations avec le reste de la communauté chinoise. Et c'est là que Solveig Miller et lui ont décelé ce malaise face aux tactiques du mouvement religieux, au fil de nombreuses conversations.

Le sujet m'apparaît d'intérêt public pour plusieurs raisons. Il est intéressant pour un public canadien de comprendre les tensions qui agitent la communauté chinoise. Il est également intéressant de comprendre comment le Falun Gong tente d'attirer l'attention du public canadien sur la répression dont il fait l'objet en Chine.

Je conçois aisément que les porte-parole canadiens du Falun Dafa n'apprécient par l'angle de cette enquête. Ils avaient le droit de refuser d'y participer, ce qu'ils ont fait après des négociations qui se sont étalées sur un mois et demie. Il y a effectivement eu une rencontre de trois heures entre la journaliste et Lucy Zhou, porte-parole du Falun Dafa, de même que de nombreuses conversations téléphoniques et échanges de courriels.

L'équipe n'a pas caché l'angle de son reportage aux porte-parole du Falun Gong : elle s'intéressait aux médias contrôlés par le Falun Gong, à ses moyens financiers, et à la « guerre de propagande » dans le Chinatown entre les adversaires et les adeptes du Falun Gong, « guerre » que la poursuite contre Crescent Chau illustre. M^{me} Zhou m'a dit qu'elle avait donné beaucoup d'information à Solveig Miller sur le Falun Gong, information qui correspond à peu près au dossier que le mouvement m'a remis, selon ce que m'a dit Michael Mahonen. Or, il n'y a rien dans toute cette documentation sur les propriétaires, les états financiers, le tirage, la portée des différents médias mis sur pied par des pratiquants du Falun Gong. Solveig Miller me dit que M^{me} Zhou lui a répété de vive voix que le journal *La Grande Époque* était un journal indépendant même si des adeptes du Falun Gong y travaillaient; que les pratiquants du Falun Gong étaient des bénévoles et que toutes les initiatives étaient spontanées et décentralisées. Elle a, par contre, donné beaucoup d'information sur la répression du Falun Gong en Chine.

Les plaignants reprochent à la journaliste de ne pas avoir parlé dans son reportage de cette rencontre avec Lucy Zhou. Rien n'oblige un journaliste à rapporter les multiples rencontres qui précèdent le tournage. La seule obligation de la journaliste est de faire part du point de vue des personnes visées par une allégation sérieuse, même si ce point de vue n'est pas donné à la caméra. Voici ce que Solveig Miller a dit dans le cadre du reportage :

« Le Falung Gong déclare aussi ne posséder aucune organisation et ne réclamer aucune contribution financière de ses adeptes. Tout serait volontaire et bénévole. »

« Il refuse de nous parler à la caméra, mais nous assure que son journal est totalement **indépendant et objectif**. »

C'est bref, mais je rappelle que la porte-parole de l'Association Falun Dafa Canada, Lucy Zhou, le rédacteur en chef de *La Grande Époque*, Olivier Chartrand, et les organisateurs du spectacle du nouvel an ont tous refusé d'accorder une entrevue à la caméra. Il m'est difficile dans ces circonstances de reprocher à Radio-Canada de ne pas donner assez d'espace au point de vue du Falun Gong. L'équipe a offert à plus d'une reprise la possibilité au Falun Gong de s'expliquer, une démarche qui est conforme aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada :

« (...) Au nom de l'équité, toutes les parties concernées dans une émission de journalisme d'enquête devraient avoir la possibilité d'exprimer leur point de vue. (...) »
(NPJ, IV Normes de production A,11)

Les croyances du Falun Gong

Les plaignants disent que l'émission contient des informations erronées sur les croyances du Falun Gong. Je leur ai demandé des exemples. Michael Mahonen ne m'a pas fourni d'exemple précis. Il soutient que les éléments choisis par la journaliste contribuent à caricaturer le Falun Gong et à présenter ses adeptes comme des gens étranges, marginaux. Ils auraient voulu que la journaliste s'entienne aux principes généraux qui animent le mouvement : la vérité, la compassion et la tolérance, ainsi que la non-violence. J'ai lu plusieurs documents sur le sujet afin d'évaluer si le reportage mettait en évidence des éléments secondaires et sensationnalistes des croyances du Falun Gong. Rien ne me le laisse croire : la roue installée dans le ventre des adeptes semble un élément central puisque le titre du livre du Li Hongzhi, le grand maître, y fait référence : « Tourner la roue de la loi ». La question des extraterrestres a été discuté longuement par Li Hongzhi lui-même dans une longue entrevue au *Time Asia* (10 mai 1999, vol 153, No.18). Ce n'est pas sans intérêt de savoir que le maître se considère comme un des dieux les plus importants de l'univers.

Crescent Chau et la poursuite

Selon les plaignants, dans le reportage, « Crescent Chau est dépeint comme un leader de la communauté chinoise de Montréal, injustement abusé par le Falun Gong ».

Ils reprochent aussi au reportage de ne pas avoir révélé que l'article publié dans le journal de Crescent Chau accusait carrément le Falun Gong de bestialité et de vampirisme. En effet, le reportage dit que l'article accuse le chef spirituel et son

entourage de « commettre des actes criminels et pervers ». Le contentieux de Radio-Canada a conseillé de ne pas répéter des propos jugés diffamatoires par un tribunal. La journaliste s'en est donc tenu à des termes plus généraux, qui ne sont pas pour autant erronés.

Je crois que la perception des plaignants repose sur un élément très simple : Crescent Chau bénéficie en effet d'un avantage dans ce reportage. Parce qu'il a accordé une entrevue à la caméra, le téléspectateur peut l'entendre exprimer son point de vue. Cela humanise d'une certaine façon le personnage. Visuellement, on oppose un homme, apparemment calme assis à son bureau, et des manifestants qui scandent des slogans.

Au-delà des perceptions, le reportage établit clairement que c'est Crescent Chau qui a mis le feu aux poudres en publiant un article associant le Falun Gong à des actes pervers et criminels. À mon avis, la journaliste aurait pu, dès ce moment-là, préciser que ces grossières accusations ressemblaient à la propagande du régime chinois contre le Falun Gong. Ce lien important est tout de même fait, mais plus loin dans la narration :

« Son journal en profite aussi pour reprendre des articles anti-Falun Gong que l'on retrouve dans les médias contrôlés par l'État chinois. »

La journaliste précise aussi que même si le Falun Gong perd son appel, le tribunal reconnaît que l'article au sujet des actes pervers et criminels était diffamatoire. Lors de notre rencontre, M^{me} Zhou a insisté sur le fait que le Falun Gong a perdu pour des raisons techniques, car la diffamation visait particulièrement le maître Li Hongzhi, qui n'était pas au nombre des appelants. C'est exact.

Là où j'ai des réserves, c'est quand Radio-Canada a permis à Crescent Chau de spéculer sur les avantages qu'auraient certains pays à utiliser le Falun Gong :

« Il existe des pays qui ont avantage à les appuyer pour des raisons politiques. Je crois que les États-Unis et Taiwan peuvent en profiter. »

Crescent Chau n'a pas la crédibilité nécessaire pour faire de l'analyse politique. C'est un homme d'affaires qui, de toute évidence, mène une campagne de dénigrement du Falun Gong dans son journal.

Dans son jugement, la juge Jeannine Rousseau de la Cour supérieure du Québec décrit ainsi Crescent Chau :

« Que ce soit comme éditeur ou journaliste de la presse écrite, le travail de M. Chau n'a rien d'impressionnant. L'impression générale qu'a eu la Cour de son témoignage est que le journal était un simple prétexte pour vendre des annonces publicitaires : le contenu des "articles" avait peu d'importance. »

L'équipe précise que les propos de Crescent Chau ont été retenus car il disait tout haut ce que beaucoup de Canadiens d'origine chinoise pensaient. Ce choix est discutable car il ne s'agit pas de faits, mais bien de spéculation sur l'identité de ceux qui ont intérêt à utiliser le Falun Gong.

Les entrevues

La journaliste a interviewé un des experts reconnus du Falun Gong, David Ownby, de l'Université de Montréal. J'ai écouté l'intégralité de l'entrevue qu'il a accordée à Solveig Miller afin d'évaluer s'il avait été mal cité. Les nuances de la pensée de cet universitaire ne ressortent pas dans le reportage, mais les extraits choisis reflètent le contenu des échanges. Je ne reproduirais ici qu'une citation dans laquelle David Ownby explique pourquoi le Falun Gong a cessé de faire confiance aux journalistes occidentaux, et pourquoi les pratiquants se sont dotés de leurs propres médias :

« Au cours de cette décennie, à peu près, ils sont devenus un peu paranos. Ils ont l'impression d'avoir été assez maltraités par les journalistes. Par exemple, donc, au fur et à mesure, le Falun Gong s'est dit, finalement, on ne veut plus faire affaire avec les journalistes parce qu'ils finissent par dire ce que dit le gouvernement chinois, on va fonder notre journal à nous, on va diffuser nos informations, pour passer à travers la tête des journalistes et des médias pour rejoindre le public. »

L'entrevue accordée par David Ownby était critique du secret dont s'entoure le Falun Gong et de ses méthodes pour faire passer son message. Dans son livre intitulé *Falun Gong and the Future of China*³, le professeur Ownby parle de la politisation graduelle du mouvement. Afin d'être entendu, le Falun Gong se sert beaucoup des tribunaux. Il poursuit en justice les leaders chinois dès qu'ils sortent du pays (en 2006, on comptait 54 poursuites civiles et criminelles dans 33 pays [page 219]). Selon Ownby, le journal *La Grande Époque*, fondé par des adeptes du Falun Gong manque tellement d'équilibre qu'il ressemble à la propagande anticommuniste écrite à Taiwan dans les années 50. Alors que le mouvement était relativement ouvert au début des années 2000, il devient difficile d'obtenir des réponses, écrit l'universitaire. Même lui, qui est plutôt sympathique au Falun Gong, n'a pas obtenu le droit de visiter *La Grande Époque* et d'interviewer son rédacteur en chef. Finalement, le chercheur parle des demi-vérités et du manque de transparence du mouvement, des caractéristiques qui ne peuvent qu'alimenter les soupçons voulant que ces pratiquants aient quelque chose à cacher (page 220 à 223).

³ Oxford University Press, 312 pages, mars 2008

Le prélèvement d'organes

L'avocat David Matas, l'ex-ministre David Kilgour et les adeptes du Falun Gong jugent que les allégations de prélèvement d'organes ont été traitées de façon « biaisée et trompeuse ». J'ai lu le plus récent rapport Kilgour-Matas⁴, les documents des Nations Unies à ce sujet, et j'ai pris connaissance des entrevues intégrales.

Dans le reportage, une première intervention courte de l'auteur du rapport David Kilgour en conférence de presse est très claire :

« Lisez mon rapport, vous allez être horrifiés et vous allez réaliser que cela se produit. »

La narration qui suit nous révèle que le Falun Gong a obtenu l'appui de David Kilgour dans ses allégations à l'effet que des milliers d'adeptes du Falun Gong en Chine auraient été charcutés et leurs organes vendus.

Toutefois, l'extrait d'entrevue de David Kilgour m'apparaît difficile à saisir pour le simple téléspectateur qui ne connaît pas le dossier :

« On a donné 33 moyens de preuve. Pour les raisons, pour les gens qui sont indépendants, qui sont intelligents, qui comprennent le monde comme il est, je pense qu'il n'y a aucune doute là-dedans. »

Par exemple, qu'est-ce qu'un moyen de preuve?

Les plaignants auraient voulu que le reportage explique le contenu du rapport Kilgour. Il est vrai que seulement 40 secondes sont consacrées à présenter ce rapport. Par contre, l'équipe a sciemment choisi deux experts sympathiques au Falun Gong pour en évaluer la crédibilité : David Ownby et Amnistie internationale. Il y aurait eu un manque d'équité si Radio-Canada avait demandé à des adversaires reconnus du Falun Gong de critiquer le rapport, et leur avait accordé un espace sans commune mesure avec celui accordé aux auteurs.

Voici ce que dit David Ownby dans le reportage :

« J'ai lu soigneusement le rapport et c'est difficile d'avoir des témoignages directs et concluants, donc, ils ont dû inévitablement se baser sur des trucs de troisième main. Ils ont fait les conclusions qu'ils pouvaient, mais moi, je dirais que, sans doute, le problème d'organ harvesting ça arrive en Chine. J'ai pas vu de preuve comme quoi le Falun Gong serait une cible particulière. »

⁴ « Bloody Harvest » 31 janvier 2007, Hhttp://organharvestinvestigation.net

Plus loin dans l'entrevue, David Ownby dit être plutôt d'accord avec le dissident Harry Wu sur cette question. Dans son livre *Falun Gong and the Future of China*, le professeur est encore plus clair :

« Il semble y avoir peu de preuves que les adeptes du Falun Gong, qui sont emprisonnés, ont été des cibles particulières de cette pratique ou que des camps de concentration ont été mis sur pied pour faciliter le prélèvement d'organes sur ces adeptes. Par contre, il semble probable que les adeptes du Falun Gong qui font partie de la population carcérale ont pu être des candidats au prélèvement d'organes, d'une part parce que certains d'entre eux sont jeunes et en santé, et d'autre part parce que le mouvement a été vilipendé en Chine (...). Toutefois, le porte-parole du Falun Gong exagère clairement quand il parle de camps de concentration (ou même d'un réseau de 36 camps de concentration) et du très grand nombre de prisonniers victimes de cette pratique (...). Malheureusement, quand il n'y a pas de preuves pour appuyer ces accusations, le Falun Gong perd inévitablement sa crédibilité et pousse les observateurs indépendants à douter de toute l'information fournie par les sources du Falun Gong – et pas seulement des déclarations sensationnalistes. Cela est malheureux, parce que même si les camps de concentration n'existent pas, la persécution des adeptes du Falun Gong est bien réelle (pages 224 à 226). »

Amnistie internationale, qui a souvent dénoncé la répression du Falun Gong, a fait enquête sur le terrain, et n'arrive pas à confirmer les allégations de l'organisation sur le prélèvement d'organes. Dans une portion de l'entrevue non-diffusée, la porte-parole d'Amnistie internationale, Anne Ste-Marie, dit même qu'il y aurait eu « un travail d'édition dans certaines des entrevues » téléphoniques dans des hôpitaux chinois.

Le dissident Harry Wu a lui aussi envoyé des équipes à l'hôpital de Sijiatun, où 2 000 cornées auraient présumément été arrachées à des adeptes du Falun Gong. Ils n'ont trouvé aucun indice de meurtres massifs. Selon Wu, cette allégation est un mensonge. Les plaignants estiment que cela ne veut pas dire que le célèbre dissident désavoue l'ensemble du rapport Kilgour. J'ai écouté l'intégralité de l'entrevue. Il est clair qu'Harry Wu n'accorde aucune crédibilité à tout ce que l'ex-ministre canadien a écrit sur la question. Pour lui, s'il y avait eu 4 500 adeptes du Falun Gong dont les organes avaient été prélevés, on trouverait un témoin, quelqu'un quelque part prêt à parler. M. Wu, lui aussi, était plutôt sympathique au Falun Gong jusqu'à cette affaire en 2006. On ne peut pas l'accuser d'être un ami du régime de Pékin.

Les documents des Nations Unies que j'ai consultés utilisent toujours les termes « **allégations** » et « **prétentions** » en abordant la question du prélèvement d'organes chez les adeptes du Falun Gong. Il est vrai que le comité des Nations Unies contre la torture presse le régime chinois de faire enquête afin de savoir d'où viennent les organes transplantés. Cela ne constitue pas une preuve que le Falun Gong soit ciblé.

Les plaignants reviennent plusieurs fois sur le fait que David Ownby ou d'autres ne nient pas que des membres du Falun Gong aient vu leurs organes prélevés. C'est plausible, car étant donné la répression dont ils font l'objet, les pratiquants font partie de la population carcérale. Il est admis que des condamnés à mort servaient à l'industrie de la transplantation, donc, il est probable que des adeptes du Falun Gong soient du nombre.

Toutefois, la question n'est pas là. Le Falun Gong allègue que ses adeptes sont ciblés spécifiquement pour le prélèvement d'organes et que des milliers d'entre eux ont été charcutés dans de véritables camps de concentration. C'est de cela dont on parle dans le reportage.

Le spectacle « Célébration du nouvel an chinois »

Les plaignants trouvent que les propos de la journaliste sur ce spectacle montrent eux aussi un biais contre le Falun Gong. Jusqu'à l'an dernier, rien dans les dépliants ou les programmes ne mentionnait que le Falun Dafa présentait ce spectacle. La production est financée par la télévision New Tang Dynasty (NTDTV), une station par satellite basée à New York et fondée par des adeptes du Falun Gong. Cette omission a donné lieu à des articles dans le *Los Angeles Times* (le 7 janvier 2008) et le *New York Times* (le 6 février 2008). Le journaliste Eric Konigsberg du *New York Times* interrogeait des spectateurs qui n'avaient pas apprécié ne pas être mis au courant de l'aspect politique du spectacle. Radio-Canada n'est donc pas le seul média à avoir noté ce manque de transparence du mouvement religieux. J'ai tenté de savoir auprès des plaignants pourquoi ils ne s'affichaient pas plus clairement. M. Mahonen m'a répondu que ce n'était pas nécessaire. M^{me} Zhou ajoute que ce spectacle est à l'image de la véritable culture artistique de la Chine, culture écrasée par le gouvernement chinois. Dans une portion non diffusée de son entrevue, David Ownby explique qu'une partie de la communauté chinoise n'aime pas que le Falun Gong se présente comme le seul dépositaire de la véritable culture chinoise.

Les plaignants reprochent au reportage de donner la parole à l'avocate et ex-candidate bloquiste May Chiu qui pense que ce spectacle est un outil de recrutement pour le Falun Gong. C'est son opinion, pas celle de la journaliste.

Les plaignants croient aussi que le reportage aurait dû faire de la place aux commentaires positifs des spectateurs. La question n'est pas de savoir si ce spectacle est bon ou non, mais si ses organisateurs auraient dû être plus transparents. Les bureaux du premier ministre Charest et du maire de Montréal pensent que oui. Ils avaient endossé le spectacle sans connaître l'implication du Falun Gong.

Le malaise dans le Chinatown

Les plaignants contestent le fait que leur militantisme cause un malaise dans la communauté chinoise. Le malaise est dû exclusivement, selon eux, à Crescent Chau et à la propagande que le régime chinois fait circuler sur le mouvement religieux dans les journaux qu'ils contrôlent à l'étranger. Ce n'est pas ce que la journaliste a constaté en parlant aux marchands. Une commerçante, dont j'ai lu le témoignage, s'est dite indignée par le fait que le Falun Gong ait voulu retirer de ses tablettes les journaux de Crescent Chau qui contestaient la véracité du scandale du prélèvement d'organes. Il y a sans doute plusieurs facteurs qui contribuent à ce malaise, notamment les liens d'affaires que les importateurs veulent préserver avec les autorités chinoises. La travailleuse communautaire May Chiu résume ainsi le sentiment général :

« Il y a une inquiétude vis-à-vis le pouvoir du Falun Gong, mais aussi, en même temps, il y a une autre inquiétude vis-à-vis le gouvernement de la Chine. Donc, c'est peut-être que les gens sentent qu'ils sont coincés entre deux pouvoirs qui sont en opposition et ils ne savent pas comment se situer. »

L'enquête a démontré que le Falun Gong avait à sa disposition un journal, une radio, une station de télévision, et même un spectacle pour diffuser son message. En dehors de la Chine, ce mouvement qui défend des victimes, a donc un certain pouvoir. Dans le Chinatown de Montréal, le Falun Gong est très présent, trop au goût de certains, et le rapport de police que j'ai consulté démontre que plusieurs de leurs manifestations ne respectent pas les règlements municipaux.

Lucy Zhou se plaint que son image ait été utilisée dans deux manifestations du Falun Gong. Il est vrai que les tribunaux ont fait valoir que les simples citoyens avaient un droit à leur propre image.

Lucy Zhou, d'après ce document web du Falun Dafa Information Center (référence : www.faluninfo.net/contact.asp), est une des deux porte-parole canadiens du mouvement. Elle était présente dans deux manifestations, dont le

but avoué était d'attirer l'attention du public. Il était difficile dans ces circonstances d'invoquer qu'elle ne pouvait pas être identifiée car elle n'était qu'une simple citoyenne.

M^{me} Zhou dit aussi que ce n'était pas elle mais son mari qui avait organisé la manifestation du 2 mai à Ottawa. Toutefois, dans le courriel envoyé à la Colline parlementaire le matin même, le nom de Lucy Zhou ainsi que son numéro de téléphone étaient inscrits sur la convocation de presse.

Finalement, pourquoi utiliser à deux reprises une image de M^{me} Zhou qui bloque la caméra de sa main. Selon le réalisateur, cette image symbolise le manque de transparence dont le Falun Gong a fait preuve tout au long de l'enquête. L'équipe dit même que dès que M^{me} Zhou a vu le caméraman de Radio-Canada se préparer à filmer la manifestation du Chinatown, elle a demandé aux manifestants qui faisaient des exercices de méditation de se disperser.

Les plaignants s'opposent aussi à la mention de la lettre de menace de mort reçue par Crescent Chau. L'utilisation de telles allégations est toujours délicate car elles peuvent être fabriquées de toutes pièces.

Ces menaces étaient du domaine public puisque M. Chau en avait fait la première page de son journal. La communauté chinoise était au courant. Si M. Chau n'avait jamais parlé de ces menaces de mort à quiconque et qu'il n'y avait pas de rapport de police sur cette question, il aurait été inacceptable d'en parler en ondes.

Toutefois, j'estime que la formulation de la question de la journaliste à Crescent Chau au sujet des menaces de mort manque de neutralité:

« Qu'est-ce qui vous fait dire que c'est le Falun Gong? »

Il était inapproprié de mentionner le Falun Gong étant donné l'absence de preuve.

La réputation de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC)

Le Falun Gong revient sur la controverse qui a entouré la diffusion du documentaire *Beyond the Red Wall* au réseau anglais de Radio-Canada en écrivant que la CBC, dans le passé, aurait manqué d'objectivité envers le Falun Gong. J'ai dit aux plaignants et je le répète : les réseaux anglais et français de CBC/Radio-Canada font chacun leurs choix éditoriaux en fonction de leurs

propres critères. D'ailleurs, ce n'est pas la même version du documentaire sur le Falun Gong, *La persécution du Falun Gong (Beyond the Red Wall)*, qui a été diffusée à la CBC et à Radio-Canada. L'enquête « Malaise dans Chinatown » est une idée qui a germé dans la tête d'un réalisateur de Radio-Canada, intéressé par la Chine. Le réseau anglais n'a été aucunement impliqué dans ce projet. Les deux réseaux sont toutefois soumis aux mêmes *Normes et pratiques journalistiques*.

Conclusion

En vertu de la liberté de presse, Radio-Canada a le droit de faire une enquête sur l'organisation, les tactiques, et la véracité des propos du Falun Gong pour autant que les principes d'exactitude, d'équité, d'intégrité soient respectés.

Le reportage aurait été plus équilibré s'il avait contenu une entrevue des porte-parole du Falun Gong. Mais ceux-ci ont refusé d'accorder une entrevue à la caméra.

J'ai émis des réserves sur le choix de deux extraits d'entrevues et la formulation d'une question, mais en dehors de cela, le reportage est basé sur une recherche sérieuse, des constatations journalistiques sur le terrain, et des éléments d'analyse livrés par des experts reconnus.

Les plaintes à l'effet que « Malaise dans le Chinatown » est erroné, manipulateur, propagandiste et a injustement déformé, rabaissé, vilipendé et discriminé la pratique spirituelle du Falun Gong ne sont pas fondées.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2009-01-27

ANNEXE I : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.

ANNEXE II : La réponse de la direction de Radio-Canada envoyée aux plaignants :

Madame, Monsieur,

Quelques uns de nos auditeurs nous ont écrit pour réagir à la diffusion du reportage « *Malaise dans le Chinatown* » à l'émission *Enquête* du 30 octobre dernier.

Ce reportage avait pour but d'explorer l'importance de l'organisation du *Falun Dafa (Falun Gong)* à l'extérieur de la Chine et son impact sur les communautés chinoises qui vivent en Occident et plus particulièrement à Montréal.

Le groupe et ses actions sont encore méconnus. Par exemple, peu de nos concitoyens ont conscience de l'importance du réseau médiatique du *Falun Dafa (Falun Gong)* qui était mise en lumière dans notre reportage. Il est tout à fait normal et d'intérêt public qu'un réseau d'information comme le nôtre s'intéresse à comprendre les structures, les croyances, le financement et les actions d'un mouvement qui a pris beaucoup d'ampleur en si peu de temps à travers le monde.

Le reportage ne nie pas que les membres du *Falun Gong* vivant en Chine éprouvent des difficultés sérieuses avec les autorités. Au contraire, il l'affirme même clairement et Radio-Canada a diffusé plusieurs reportages à ce sujet dans le passé.

Mais la mission du diffuseur public est de présenter plusieurs points de vue sur les grandes questions controversées. Cette fois-ci nous avons donc choisi d'aborder le *Falun Gong* sous un tout autre angle. Nous avons fait ce choix de façon totalement indépendante, pour des raisons journalistiques. Certains ont allégué que nous avons voulu faire plaisir au gouvernement chinois. Nous réfutons absolument ces allégations sans fondement.

Il nous a semblé que les nombreuses poursuites judiciaires impliquant le *Falun Gong* au Canada, de même que les nombreux appels à la police au sujet des actions du *Falun Gong* à Montréal justifiaient pleinement qu'on s'intéresse au dossier et qu'on essaie de comprendre ce qui se passait.

Notre recherche a été effectuée avec le plus grand soin et chaque information plusieurs fois vérifiée. Nous nous sommes alimentés auprès de plusieurs sources crédibles. Plusieurs des témoignages recueillis figurent d'ailleurs dans notre reportage.

Certains de nos auditeurs nous reprochent de ne pas avoir interviewé de dirigeants du Falun Gong au Canada pour obtenir leur point de vue. En réalité, nous avons effectué plusieurs démarches auprès des dirigeants canadiens et américains du *Falun Dafa (Falun Gong)* pour obtenir leur point de vue et nous avons essuyé un refus.

En conclusion, nous sommes convaincus d'avoir diffusé un reportage d'intérêt public, conforme aux faits et à nos *Normes et pratiques journalistiques*.

Nous espérons que vous trouverez ces quelques commentaires utiles. Si tel n'est pas le cas, et que vous le jugez nécessaire, nous vous rappelons que vous pouvez demander à l'ombudsman de Radio-Canada de revoir le dossier.

Je vous remercie de nous avoir écrit et vous prie d'accepter mes salutations les meilleures,

Geneviève Guay
Directrice au traitement des plaintes
et affaires générales
Information - Services français